

REMISE DE LA CROIX DE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR A MONSIEUR JEAN LALANNE

Mardi 4 mars 2026

Nous sommes réunis aujourd'hui pour honorer un homme dont le parcours force le respect et la reconnaissance de la Nation.

En effet, par décret en date du 10 novembre 2025 portant nomination dans l'ordre National de la Légion d'Honneur en faveur des militaires n'appartenant pas à l'Armée d'active, le Caporal-Chef Jean Lalanne a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Cette date du 4 mars 2026 est symbolique pour Jean Lalanne car il prend rang officiellement à compter d'aujourd'hui dans l'Ordre de la légion d'Honneur premier ordre national créé en 1802 par Bonaparte.

Après l'attribution de la Médaille Militaire le 6 novembre 1996, cette nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur consacre un parcours exceptionnel marqué par le courage, l'engagement, le sens du devoir, le dévouement et le service de son pays.

Et comme le veut la tradition, je vais rappeler maintenant son parcours qui lui vaut d'être reconnu par la République.

Jean Lalanne vous êtes né le 16 janvier 1936 à Verdun sur Meuse, la ville connue comme le site de la bataille de Verdun et devenue ville de tourisme de la mémoire de la grande guerre, dans une famille de militaires puisque votre père était sous-officier au 150 ième régiment d'infanterie. A la déclaration de la guerre, votre famille est évacuée d'abord dans la Sarthe puis dans l'Aube. Le 19 juin 1940 votre père est fait prisonnier sur la Ligne Maginot puis il s'évade du camp de prisonniers.

En 1941, votre père est affecté à la subdivision militaire à Montauban et vous êtes scolarisé au lycée Ingres dont j'ai été moi-même élève. A la fin de vos études en 1955, vous trouvez un premier emploi comme agent d'exploitation que vous quittez rapidement pour des raisons de santé. Vous changez donc d'orientation et vous optez pour un autre parcours de vie.

Vous vous engagez au service de la France et vous prenez part à deux pages marquantes de notre histoire militaire l'affaire de Suez et la guerre d'Algérie. Dans un contexte international tendu, loin de votre terre natale dans des circonstances difficiles et souvent dangereuses vous faites preuve d'un sens du devoir sans faille.

En effet, après avoir été reconnu apte au service armé en 1955 par le conseil de révision de Tarn et Garonne, vous signez devant l'Intendant militaire de Montauban un contrat d'engagé volontaire de trois ans à compter de mars 1956. En avril 1956 vous êtes breveté parachutiste et vous êtes affecté à la Base Ecole des Troupes aéroportées (BETAP) installée depuis 1953 au camp d'Astra au nord de Pau.

En raison des évènements qui se déroulent en Egypte en 1956 dans la zone du canal de Suez, vous êtes désigné pour faire partie du contingent français envoyé à Chypre afin d'assurer la protection des nationaux français et de leurs intérêts en méditerranée Orientale. Vous y effectuez un séjour de 1956 à 1957.

Après Chypre, vous êtes envoyé en Algérie dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre reconnues officiellement en 1999 comme guerre d'Algérie.

En effet en Algérie, l'année 1957 voit s'accroître une vigoureuse contre- offensive française qui réussit à infliger de sérieux revers à l'adversaire. Vous effectuez donc un séjour d'août 1957 à décembre 1958 au sein du 18^{ème} régiment de Chasseurs Parachutistes qui appartient à la 25 ième Division parachutiste.

Au cours de ce séjour, vous payez le prix du sang car vous êtes blessé à la cuisse et au bras le 13 novembre 1957.

Le 28 décembre 1957, votre action est récompensée par l'attribution de la Valeur Militaire avec Etoile d'argent et une citation à l'ordre de la Division. Je cite le texte de la citation : » Caporal-chef calme et courageux, servant en Algérie depuis août 1957, alors qu'il était chef de poste au sanatorium de Batna s'est porté spontanément à la recherche d'un rebelle qui s'était introduit dans le dispositif ami après avoir blessé une sentinelle. Quoique grièvement atteint dès le début de l'action a continué à commander son personnel permettant la capture du hors-la-Loi et la récupération de ses armes ».

Libéré du service actif en 1958, vous regagnez Montauban où vous vous mariez en 1959. Et vous entamez une nouvelle carrière qui vous conduit à Oran en tant qu'instructeur du Plan de Scolarisation après un stage de formation à Aïn el Tuk. Vous exercez à Saint-Arnaud au Douar Souk mais en septembre 1961 vous devez quitter l'Algérie à la suite de menaces venant à la fois de l'OAS et du FLN. Vous démissionnez et vous revenez à Montauban. Vous êtes nommé alors instituteur remplaçant dans la Meuse à Loupmont. Vous êtes titularisé en 1965.

En 1968, vous poursuivez votre carrière dans l'Education Nationale et vous êtes muté à Verdun sur Meuse comme adjoint au Directeur du Centre de Formation professionnelle agricole. En 1976 vous êtes titularisé comme professeur de français en collège agricole. Vous êtes nommé à Saint-Afrique jusqu'en 1985 puis au lycée agricole d'Ondes. Enfin, vous faites valoir vos droits à la retraite en 1995. Mais vous n'en avez pas fini avec vos activités.

Vous vous engagez alors dans le bénévolat associatif. Vous vous impliquez dans des associations civiles pendant dix-huit ans notamment au sein de la Mutuelle de Retraite des instituteurs et des fonctionnaires de l'Education Nationale. Mais c'est au sein de la famille militaire des anciens combattants que vous prenez des responsabilités d'abord à l'UDAC où vous êtes secrétaire adjoint et secrétaire, puis chez les Médaillés Militaires comme trésorier adjoint. Mais c'est au sein de la FNACA que vous occupez de nombreuses responsabilités d'abord comme secrétaire du comité de Montauban à partir de 1986, responsable juridique du comité départemental de 1985 à 1995 et secrétaire général adjoint depuis 2016 et jusqu'à ce jour.

Le parcours de Jean Lalanne est digne de la reconnaissance dont il fait l'objet aujourd'hui depuis son engagement dans l'Armée avec sa participation à la

Guerre d'Algérie en passant par son parcours méritant dans l'Education nationale et son engagement total dans le bénévolat associatif. Son histoire personnelle se confond aussi avec les grandes pages de l'Histoire Française du 20^è siècle et les conflits auxquels il a participé.

En vous décorant de la Légion d 'Honneur, la Nation reconnaît votre engagement et votre contribution à l'histoire de notre pays. La République exprime ainsi sa gratitude et rend hommage à une vie placée sous le signe du service et du courage.